



# L'echo de Béchy

## Bulletin d'information municipale

### Le mot du maire

Le premier semestre 2011 aura été riche en gros investissements pour la commune. En effet, après les travaux de viabilisation du lotissement « Les Côteaux de Béchy », le chantier de deux nouvelles salles de classes qui doivent être mises en service pour la future rentrée scolaire, la construction d'un nouveau clarificateur dans la station d'épuration, d'autres travaux sont au programme. Cinq panneaux de signalisation cinémomètres seront posés à chaque entrée du village afin de prévenir les automobilistes de leur vitesse. Des travaux dans le clocher et sur la toiture haute de l'église seront menés. L'installation d'une rampe d'accès à la mairie pour les handicapés est prévue. La mise en place d'un nouveau columbarium au cimetière est en projet. La sonorisation de la salle du foyer socio-éducatif est à l'étude. Tout ceci est l'oeuvre d'un conseil municipal qui désire aller de l'avant.

La commission « fleurissement » s'est vue récompensée d'un troisième prix à l'échelon cantonal dans la catégorie « édifices publics » pour le fleurissement de l'église. J'adresse à tous ses membres mes plus vives félicitations.

La Communauté de Communes de Rémilly et Environs composée de onze communes dont Béchy devrait être rattachée à la Communauté de Communes du Vernois ainsi que celle de l'aéroport autour de Goin. Nos craintes étaient d'être rattachés à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole (CA2M). Toutes ces démarches découlent des nouvelles réformes des collectivités locales. D'autres réformes suivront : le Conseil Régional et le Conseil Général seront fusionnés en une seule assemblée, ayant pour conséquence la réduction du nombre d'élus. Les réformes toucheront ensuite les élections municipales qui seront totalement bouleversées en 2014 pour les communes de plus de 500 habitants, en instaurant la parité totale sur les listes électorales. D'autres réformes sont en cours touchant les impôts locaux et la taxe locale d'équipement.

Avec le souci que notre localité soit un village où il fait bon vivre malgré les nuisances sans-cesse répétées des motos, tondeuses et autres, je vous demande de nous faire confiance pour défendre au mieux vos intérêts.

Je terminerai en vous souhaitant de bonnes vacances à vous tous.

Gilbert Clause, Maire de Béchy

#### Horaires de la mairie

##### Ouverture au public :

Lundi de 16h30 à 18h30  
Mercredi de 10h00 à 12h00  
Vendredi de 16h30 à 18h00

**Pour tout renseignement ou demande urgente**, le secrétariat peut être contacté par téléphone le lundi de 14h00 à 18h30, le mercredi de 8h00 à 12h00 et le vendredi de 14h00 à 18h00 au 03 87 64 64 08 ou par email: [commune.bechy@wanadoo.fr](mailto:commune.bechy@wanadoo.fr)

**Site web :** <http://bechy.free.fr>

#### Formalités à faire en mairie

##### Vous emménagez à Béchy

Vous devez vous inscrire en mairie :  
- sur le fichier domiciliaire (se munir de votre livret de famille)  
- sur les listes électorales (se munir de votre carte d'identité)

##### Vous déménagez de Béchy

Vous devez signaler en mairie votre changement d'adresse

##### Carte d'identité

Les dossiers sont à constituer à la mairie de Béchy

##### Passeport biométrique

Les dossiers sont à constituer à la mairie de Rémilly

## Décorations et magie pour le repas des anciens

Le traditionnel repas des anciens, qui s'est déroulé le 13 Mars dernier, était placé cette année sous le signe de la magie. Un prestidigitateur Luc JONH'S a animé cette journée conviviale en réalisant des tours de passe-passe à table et sur scène pour le plus grand plaisir de nos aînés. L'un des temps forts de cette journée fut la remise de décorations décernées à quelques uns des 70 convives. Tout d'abord nos anciens combattants Gérard MULLER et Gilbert MODERE ont reçu une médaille en l'honneur de leur statut d'anciens combattants de la 2ème Guerre Mondiale. Puis Marguerite MARI a été récompensée pour son engagement au service de la municipalité depuis 30 ans. Enfin, un bouquet de fleurs a été remis à Bernadette MULLER, à l'occasion de son départ en retraite, en remerciement de ses années d'assistante maternelle passées à l'école de Béchy. Ces décorations ont été remises par Mme Mari-Jo ZIMMERMAN, M. Bernard HERTZOG et Gilbert CLAUSSSE. Les papilles de chacun ont été enchantées grâce aux talents culinaires de M. Jean-Jacques MICHEL.



La remise de décorations De gauche à droite : M. MULLER, M. HERTZOG, M. MODERE, M. CLAUSSSE, Mme MODERE, Mme ZIMMERMAN, Mme MULLER, M. MARI, Mme MARI

# De nombreux travaux en cours

## Béchy en bref

### Mouvement de personnel à l'école

Suite au départ en retraite de Mme GEUENICH et à des fins de contrat, la Mairie embauche au 1<sup>er</sup> Septembre, 2 aides maternelles et 2 femmes de ménage en « contrat aidé » pour des personnes au chômage, contrats de 25 heures par semaine pour les aides maternelles et 20 h pour les femmes de ménage.

### Du nouveau dans les rues du village

Avec l'accord de la Mairie, le SIMVU a installé devant le foyer socio-éducatif de Béchy, un container blanc où chacun peut y déposer des vêtements et des paires de chaussures usagés réutilisables et emballés.

Comme évoqué dans un précédent numéro de l'Echo de Béchy, des panneaux de sens interdit ont été installés pour empêcher la circulation dans la rue qui longe le terrain de jeux et le city-stade.

### Mur du cimetière

Dernière minute : un véhicule non identifié a percuté le mur d'enceinte du cimetière et l'a démolit sur une longueur de 15 m. Il s'est abattu sur les tombes en contre-bas, les recouvrant totalement de gravats. Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Verny et une enquête est en cours pour déterminer les causes de cet incident. **Les personnes qui se sont rendues au cimetière le 14 Juillet avant 14h peuvent se signaler à la Mairie.**

De nombreux travaux sont à l'ordre du jour de la commune. Voici un point d'avancement des différents projets.

### Lotissement des Coteaux de Béchy

La société FRANCIN termine ses travaux de viabilisation des 48 parcelles du lotissement « Les Coteaux de Béchy » à l'entrée du village route de Luppy. Un bassin d'orage de 150 m<sup>3</sup>, constitué de cinq énormes tubes en tôle ondulée de 1,8 m de diamètre sur une surface de 42 m<sup>2</sup>, sera enterré sous le chemin d'exploitation qui rejoint la station d'épuration. Sa fonction est de contenir les arrivées d'eau de pluie en cas de fortes précipitations pour la partie sud du lotissement. L'ensemble du lotissement est équipé d'un réseau séparatif : les eaux claires passent par le bassin d'orage, les eaux usées vont directement à la station d'épuration. Un autre bassin de 400 m<sup>3</sup> est enterré près de la rue basse pour collecter les eaux de pluie de la partie nord du lotissement.

Une trentaine de terrains sont vendus et treize permis de construire sont déposés. Le dernier conseil municipal a défini les noms de rues. La description des nouvelles rues est donnée sur le plan en bas de cette page.

### La station d'épuration



### La rénovation de la station d'épuration

La société ALBIZATTI a commencé mi-Juin le creusement du nouveau bassin clarificateur prévu pour augmenter la capacité de décantation de la station d'épuration en période pluvieuse. Si la sécheresse de ces derniers mois pénalise le monde agricole, elle facilite ici la construction du bassin en évitant les éboulements de terrain.

### Extension de l'école primaire

Le gros œuvre de l'extension de l'école est terminé, les finitions intérieures et extérieures doivent absolument permettre l'ouverture d'une nouvelle classe à la rentrée aux premiers jours de septembre. Le mobilier nécessaire est commandé pour une livraison espérée fin Août. Son coût sera supporté par les communes du regroupement scolaire au prorata des élèves inscrits.



### L'extension de l'école primaire

A noter qu'à compter de cette année, ces mêmes communes participeront financièrement à l'hébergement de leurs élèves. D'autre part une meilleure organisation du travail entre l'aide maternelle et l'accompagnatrice en bus des petits réduira notamment les coûts supplémentaires de transport et d'accompagnement. L'accompagnement dans le bus se fera par les aides maternelles avec un seul circuit, le gardiennage des enfants de Flocourt étant ainsi supprimé.

### Support des cloches de l'église

A l'église, la potence en chêne supportant les cloches a été détériorée par l'humidité de fuites, depuis de nombreuses années, et mérite une rénovation. Le montant du devis pour les travaux de rénovation de cette structure est de 10 735 €. A cela il faut ajouter une intervention, avec nacelle de 52m pendant une semaine, pour des travaux sur la toiture haute de l'église et le remplacement des abat-sons, dont le devis est de 12 000 €.



Le nom des nouvelles rues du lotissement

On a tant besoin de nature

Point Vert  
Magasin Vert

430 MAGASINS POUR VOTRE JARDIN  
LA NATURE EST NOTRE METIER

**Magasin Vert**

Route de Metz - Zone Commerciale des 5 Epis  
REMILLY - ☎ 03 87 64 81 68

# Les comptes de la commune

*Béchy en bref*

Les comptes de la commune vous sont présentés comme chaque année en séparant les comptes de la station d'épuration (M49) des comptes principaux de la commune (M14). En 2010, les comptes sont caractérisés par l'obtention de subventions relatives à des travaux réalisés en 2009. Ces subventions viennent gonfler les recettes, ce qui permet de rééquilibrer le déficit qui avait été réalisé en 2009.

<b>Compte principal 2010 (M14)</b>			
Dépenses de fonctionnement (A)	193 783,22 €	Recettes de fonctionnement (D)	295 296,78 €
Dépenses d'investissement (B)	198 713,21 €	Recettes d'investissement (E) dont affectation du résultat de fonctionnement (F)	421 297,32 € 192 684,80 €
Dépenses totales (C = A + B)	392 496,43 €	Recettes totales (G = D + E)	716 594,10 €
Résultat de l'exercice 2010 – excédent (H = G – C - F)	131 412,87 €		
Résultat brut de clôture 2009 – excédent (I)	66 239,60 €		
Résultat brut de clôture 2010 – excédent (J = H + I)	197 652,47 €		

<b>Compte assainissement 2010 (M49)</b>			
Dépenses de fonctionnement (A)	22 168,63 €	Recettes de fonctionnement (D)	29 921,69 €
Dépenses d'investissement (B)	21 475,15 €	Recettes d'investissement (E) dont affectation du résultat de fonctionnement (F)	12 000,93 € 0 €
Dépenses totales (C = A + B)	43 643,78 €	Recettes totales (G = D + E)	41 922,62 €
Résultat de l'exercice 2010 – déficit (H = G - C - F)	-1 721,16 €		
Résultat brut de clôture 2009 – excédent (I)	16 316,32 €		
Résultat brut de clôture 2010 – excédent (J = H + I)	14 595,16 €		

On notera dans le budget prévisionnel principal 2011 la souscription d'un emprunt de 80 000 € destiné à financer les travaux d'agrandissement de l'école primaire.

<b>Budget principal prévisionnel 2011 (M14)</b>			
Dépenses de fonctionnement	408 200,00 €	Recettes de fonctionnement	408 200,00 €
Dépenses d'investissement	403 000,00 €	Recettes d'investissement	403 000,00 €
Dépenses totales	811 200,00 €	Recettes totales	811 200,00 €

Les taux d'impositions votés par le conseil municipal pour l'année 2011 sont les suivants :

- taxe d'habitation : 11,47
- taxe sur le foncier bâti : 8,45
- taxe sur le foncier non bâti : 36,25
- cotisation foncière des entreprises 16,67 (en remplacement la taxe professionnelle)

On remarquera qu'il est difficile de comparer ces taux à ceux pratiqués jusqu'alors, parce que la réforme des impôts locaux provoque un changement dans la définition de ces taux. La fixation de ces nouveaux taux a été faite dans l'esprit de ne pas changer l'imposition fixée par la commune.

Le montant du budget prévisionnel d'investissement 2011 sera en importante augmentation du fait des travaux d'agrandissement de la station d'épuration.

<b>Budget assainissement prévisionnel 2011 (M49)</b>			
Dépenses de fonctionnement	75 400,00 €	Recettes de fonctionnement	75 400,00 €
Dépenses d'investissement	468 000,00 €	Recettes d'investissement	468 000,00 €
Dépenses totales	543 400,00 €	Recettes totales	543 400,00 €

D'autre part, le tableau ci-dessous fourni par la trésorerie de Rémyilly, donne quelques indicateurs sur la santé financière de la commune durant les 3 dernières années :

	2008	2009	2010
<b>Coefficient d'autofinancement courant</b> <small>Capacité de la commune à rembourser ses emprunts et à financer des investissements nouveaux à partir de l'auto-financement dégagé par le budget de fonctionnement. Le ratio de la commune en 2010 est inférieur au seuil de fragilité de 0,941.</small>	0,67	0,75	0,66
<b>Rigidité des charges structurelles</b> <small>Poids des charges de fonctionnement difficilement compressibles par rapport aux recettes. Le ratio de la commune en 2010 est inférieur au seuil de fragilité de 0,471.</small>	0,27	0,33	0,24
<b>Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal</b> <small>Ecart entre les recettes fiscales réellement encaissées par la commune et celles qu'elle encaisserait si elle appliquait les taux moyens d'imposition. Le ratio de la commune en 2010 est inférieur au seuil de fragilité de 0,884.</small>	0,54	0,54	0,54
<b>Surendettement</b> <small>Poids de l'encours de la dette sur les recettes de fonctionnement. Donne le temps théorique qu'il faudrait pour solder la dette si l'ensemble des recettes étaient consacrées au remboursement du capital de la dette. Le seuil de la commune en 2010 est inférieur au seuil de fragilité de 10,5 mois.</small>	6 mois	9 mois	8 mois

## Achat...

Par décision du conseil municipal du 4 Mars 2011, la municipalité a fait l'acquisition d'un terrain de 4,31 ares le long de la route de Luppy, en face du cimetière dans l'optique d'aménager un parking pour le cimetière. Ce terrain a été acheté au prix de 500 € / are (soit un total de 2155 €) à M. ZERGER. Il correspond à la section 31 / parcelle 34 L.

## ...et vente de terrain

Par décision du conseil municipal du 27 Août 2010, le local municipal situé rue des marronniers, à gauche en direction Flocourt, cadastré section 2 / parcelles 291-134, a été vendu à M. Laurent BRAUN. Le terrain d'une surface de 1,72 ares a été cédé pour un montant de 12 000 €.

## Elections sénatoriales

Les élections sénatoriales auront lieu le 25 Septembre prochain. Seuls les « grands électeurs », désignés parmi les élus locaux sont appelés à voter pour cette élection. Pour la commune de Béchy, les électeurs seront M. Mme Marguerite MARI, Gilbert CLAUSE et M. Gilles BECK.

## Feu d'artifice reporté

Le feu d'artifice qui devait être tiré le 10 Juillet dernier est reporté à une date ultérieure pour cause de mauvais temps. Il pourrait être tiré le 14 Août.

## Félicitations

A Mélanie BIEGEL, notre secrétaire de mairie, pour la naissance de son fils Paul. Sylviane GRANDIDIER assure son remplacement pendant la période de son congé maternité.



**Groupama**  
GROUPAMA GRAND EST - Agence de Rémyilly

Horaires d'ouverture :  
Mardi, Mercredi, Vendredi  
8h30 - 12h00 / 14h00 - 18h30  
Jeudi 9h30 - 12h00  
Samedi 9h00 - 12h00

13, place du Général de Gaulle - 57580 REMILLY  
Tél. 0 810 810 616 - Fax 03 87 64 63 57

# Camp de vacances organisé par le Foyer à Béchy

Chaque année, la Fédération des Foyers Ruraux et plusieurs Foyers Ruraux, mettent en place un rassemblement autour d'un thème dans un village. Il valorise ainsi un territoire sur une période estivale, l'idée étant de créer des liens entre le lieu d'accueil, les enfants, l'équipe d'animation, les bénévoles de foyers ruraux, les parents...



Le rassemblement 2010 à Adelange-Boustroff sous le thème de la Chine

L'imaginaire a une place centrale dans le rassemblement. Les animations s'intègrent dans une histoire et les animateurs deviennent des personnages dans un monde créé à cette occasion. Les enfants vont pendant toute la semaine évoluer dans une aventure et devront rapidement s'approprier l'histoire.

À la demande du Foyer Rural, la Commune de Béchy a accepté d'accueillir cette année le rassemblement des accueils de loisirs sous le thème des « nomades du monde ». Ainsi, entre 50 et 80 enfants de 6 foyers ruraux organisateurs (Béchy, Arriance, Delme, Chambrey, Bourgaltruff et Nébing) et une équipe d'animation et d'encadrement sont attendus du 18 au 22 juillet 2011 pour vivre une fabuleuse aventure.

Ils vivront tels des nomades de différents peuples (Touaregs, Massaï, Amérindiens, Mongols, Roms...) autour d'une histoire imaginée par l'équipe d'animation et les bénévoles. Jeux de piste, enquêtes, ateliers, inventions... permettront à nos jeunes nomades de combattre le Roi « Alamin » qui veut abolir leur mode de vie et leur imposer une vie sédentaire...

La participation de la population de Béchy sera

sollicitée au cours de grands jeux ou de rencontres. La projection gratuite du film « Swing » le vendredi 15 juillet à 20h00 à la salle FSE en partenariat avec l'association « Amitié Tzigane » permettra un premier échange.

Pendant le rassemblement, nous accueillerons une troupe de musiciens danseurs tziganes slovaques en partenariat avec la CNFR (Confédération Nationale des Foyers Ruraux) « Kesaj Tchavé », le mardi 19 juillet en soirée.

Le Foyer Rural de Béchy remercie la Commune de Béchy, les bénévoles et la population qui grâce à leur aide et leur participation permettront à ces enfants de vivre une semaine exceptionnelle.

Cet événement s'inscrit dans une action forte du Foyer Rural de Béchy menée pour l'enfance et la jeunesse, l'association souhaitant défendre ses projets éducatif et pédagogique privilégiant la qualité de l'accueil.



Swing, le 15/07 à 20h00

Le jeune Max se passionne pour le jazz manouche, auprès de Miraldo, musicien virtuose, découvre cette musique et ses premiers émois amoureux.

## Du changement à l'Etoile Sportive de Béchy

La saison 2010-2011 a été pour l'ES Béchy, celle du changement. Le club de foot a souhaité rendre une image d'accueil et de fair-play aux clubs visiteurs et arbitres. Pour y arriver, un nouvel entraîneur a été nommé : Benoit SCHOUMACHER secondé par son adjoint Sullivan KURAS.

Du point de vue sportif, le club est parvenu à se maintenir en promotion de première division (2ème division l'an prochain) et l'équipe B en deuxième division (la 3ème l'année prochaine).

Du côté des jeunes, le club avait cette année 4 équipes : U6-U7, U8-U9, U11 et U15 pour la première fois. Dans la continuité des sorties annuelles organisées depuis 3 ans, les jeunes ont eu la chance de se déplacer à LENS le week-end du 15 Avril. Ils ont participé à un tournoi à Lievin avant de voir la rencontre Lens-Brest.

Le club assure tout au long de l'année différentes animations : lotos, fête patronale, tournois et repas. Le Dimanche 21 Août 2011, le club organisera le traditionnel challenge Jacky BLAISE, en souvenir de cette personnalité du club. Un loto sera organisé le Vendredi 28 Octobre.

La reprise des entrainements seniors est prévue au stade le 4 août à 19h00 pour les seniors et le Mercredi 24 Août à 17h30 pour les jeunes.

Vous souhaitez rejoindre l'ES BECHY ? Présentez vous au stade aux dates de reprises ou contactez :

- Pour les seniors : CLAUSSE Gilbert 03 87 64 60 75 ou Benoît SCHOUMACHER au 03 87 66 78 72

- Pour les jeunes nés entre 2006 et 1998 : Audrey COUTURIER au 06 16 32 32 34

## Du bon usage de la décharge municipale

Compte-tenu des déchets qui ont été déposés dans la décharge municipale, aussi appelée « shout », il est bon de rappeler que seuls les gravats et la terre peuvent y être déposés. Tous les autres matériaux (isolation, métaux, huisseries, etc...) y sont formellement proscrits.

Tout abus pourrait entraîner la fermeture de cette décharge.

Merci à tous de bien vouloir respecter ces règles d'usage.

## Arrivées

Bienvenue à :

Corinne MACHET et sa fille  
Elodie PAZOUR et sa famille  
Danielle JONAS et Alain BOUCHER  
Rosaria MISERENDINO  
et Frédéric EBERHARDT  
Emilie RABOTEAU  
et Jonathan FENUS  
Joël GIEULLES et sa famille

## Départs

Bonne continuation à :

Christophe REMY et sa famille  
Martine ROGUE  
et Jean-Charles HENRY  
Mélanie BOSSUS et Simon BORNE  
Laurianne GLIN et Nicolas HEIB  
Julie FERRIERES  
et Anthony GOMBERT

## Naissances

Longue vie à :

Lizzy KLEIN  
Maxime DAMIEN  
Gabriel HOMBOURGER  
Paul SCHOUMACHER  
Eloi SEILER  
Maxime PISTER

## Mariages

Tous nos voeux de bonheur à :

Karine MICHEL et Stéphane PERNOT

## Tarifs des services

Portion communale : 35 €  
Droit de stationnement : 15 € / an  
Concession cimetière :  
150 € les 2m<sup>2</sup> pour 50 ans  
Place au columbarium :  
750 € pour 50 ans  
Redevance assainissement :  
0,85 € HT / m<sup>3</sup>  
Dispense de fosse sceptique :  
2000 € HT  
Stère de bois à façonner (résidents Béchy) : 10 € HT  
Stère de bois à façonner (extérieurs) : 12 € HT  
Prix du stère relevé de couvert (chablis) : 3,35 € HT  
Photocopie en mairie : 0,20 €  
Location de la salle des fêtes :  
contacter Mme MARI : 03 87 64 72 62  
ou site web <http://bechy.free.fr>

**SUPER U**  
les nouveaux commerçants

**RÉMILLY**  
Tél. 03 87 64 62 63

ouvert non-stop tous les jours  
de 8 h à 20 h

**CARTE U** La récompense de ma fidélité

